



JOURNEE D'INFORMATION AFDN

Faut-il contre-indiquer les aliments ultra-transformés ?

LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

PUBLIC

Diététicien(nes)
Membre ou non de l'AFDN
et autres professionnels
de santé

INSCRIPTION

30 € pour les adhérents
110 € pour les autres
participant(e)s

**Le nombre de places étant
limité, les inscriptions se
feront par ordre d'arrivée
au Secrétariat**

Déjeuner libre

5 NOVEMBRE 2018
9h30 – 17h30

LIEU

FIAP Jean Monnet
30 rue Cabanis
75014 PARIS

Les soupçons sur les aliments ultra-transformés grandissent dans l'opinion publique. Des études récentes les ont mis en cause dans les risques de cancer, de surpoids et d'obésité ; le Haut Conseil de la Santé Publique fixe comme objectif du prochain PNNS d'interrompre la croissance de leur consommation... et ce concept séduit les consommateurs dont les attentes pour des recettes moins complexes, sans substances controversées et plus traditionnelles sont croissantes.

Qu'en penser ? Comment guider les patients dans leurs choix ? Doit-on revoir les recommandations ?

INTERVENANTS :

Docteur Anthony Fardet, chercheur et auteur du livre « Halte aux aliments ultra-transformés ! Mangeons vrai ».

Céline Richonnet (CR), diététicienne pédiatrique, auteure du mémoire « Les aliments ultra-transformés chez l'enfant : consommation, impacts santé et recommandations »

PROGRAMME

8h30- 9h15 – Accueil des participants – Café d'accueil

9h30- 11h

- Introduction : comment ce sujet impacte nos pratiques ? (CR)
- Histoire de la transformation des aliments
- Présentation de la classification NOVA

11h15-12h30

- Définition des Aliments Ultra-Transformés (AUT)
- Lien épidémiologique avec les maladies chroniques

12h30-13h30 – Déjeuner libre

13h30-15h

- Catégorisations des aliments selon ce concept
- Cas pratique sur l'alimentation des enfants (CR)

15h30-17h30

- Recommandations
- En pratique : comment atteindre l'objectif PNNS de santé publique sur les aliments ultra-transformés
- Conclusion & débats : quel rôle pour la profession sur ce sujet ? (CR)

Faut-il contre-indiquer les aliments ultra-transformés ?

Journée d'information organisée par l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes

Lieu : FIAP Jean Monnet
30 rue Cabanis - 75014 PARIS

Date et Horaires : le 5 novembre 2018 de 9h30 - 17h30

Public ciblé :

Ouvert aux diététiciens adhérents ou non à l'AFDN et autres professionnels de santé

Intervenant :

Anthony Fardet : chercheur et auteur du livre « Halte aux aliments ultra-transformés ! Mangeons vrai » /Co animé avec Céline Richonnet, diététicienne nutritionniste de la commission Qualités de l'offre alimentaire AFDN.

Tarif :

Adhérents de l'AFDN à jour de cotisation 2018 : **30 euros ttc**

Autres participants : **110 euros ttc**

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée et seront closes lorsque la capacité de la salle sera atteinte.

Le déjeuner est libre et non compris dans ce montant.

Toute inscription est confirmée 15 jours avant par l'envoi d'un courrier de l'AFDN confirmant la date et les horaires de la journée.

Il est déconseillé de prendre à l'avance des billets de transport non remboursables. En cas d'annulation de la journée, ce type de billet ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'AFDN.

Seules les annulations faites par écrit et envoyées avant le **29 octobre 2018** seront acceptées et remboursées à l'issue de la journée. En cas de désistement par l'établissement ou le stagiaire après cette date ou d'abandon en cours de journée par un stagiaire, la totalité des frais d'inscription sera due (sauf exception).

Inscription à la journée d'information « Faut-il contre-indiquer les aliments ultra-transformés ? » le 5 novembre 2018 pour :

M., Mme, Mlle _____

Etablissement : _____

Adresse : _____

_____ Tél. _____

E-mail _____

Adhérent AFDN à jour de cotisation 2018 : 30 euros TTC

Autre participant : 110 euros TTC – **Précisez :**

Déjeunera au self-service du FIAP

Il y a un restaurant self service au FIAP Jean Monnet, afin de comptabiliser les repas, merci de nous préciser si vous souhaitez y déjeuner

Joindre obligatoirement :

- soit le règlement par chèque à l'ordre de l'AFDN

- soit une attestation de prise en charge des frais sur papier à entête de l'établissement payeur